

## LES AFFAIRES INDIENNES

**M. Willie Littlechild (Wetaskiwin):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord.

Comme les députés le savent, la bande des Lubicon plaide sa cause devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies depuis plusieurs années. Le ministre peut-il annoncer à la Chambre la décision de la Commission et lui dire surtout ce que le gouvernement a l'intention de faire à la suite de cette décision?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, je peux confirmer que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a tranché le grief soulevé par la bande du lac Lubicon du nord de l'Alberta conformément au pacte et à ses dispositions relatives aux droits de l'homme. Elle reconnaît qu'une injustice commise envers la bande doit être réparée. C'est le principe sur lequel le gouvernement s'appuie dans les négociations, en cours depuis quelques années. . .

**Une voix:** Foutaise!

**M. Siddon:** . . . en vue de régler cette revendication d'une façon juste, équitable et complète. En accord avec ce principe, nous avons offert 45 millions de dollars aux quelque 400 habitants d'une réserve de 95 milles carrés.

• (1500)

Voici un extrait du rapport de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. J'espère que les députés de l'opposition s'intéresseront à ses conclusions. À la page 29, on lit que les accusations portées par la bande du lac Lubicon n'ont pas été prouvées suffisamment pour être prises au sérieux. De plus, la Commission déclare que l'État en cause, le Canada, propose de remédier à la situation d'une façon conforme à l'esprit de l'article 2 du pacte.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Je veux demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il pourrait nous dire quels seront les travaux de la Chambre

### Travaux de la Chambre

au cours des prochains jours, soit demain, lundi, mardi et peut-être mercredi.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, nous comptons poursuivre cet après-midi l'étude à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-15, qui porte sur la protection des obtentions végétales.

Demain, nous comptons passer à l'étude, à l'étape du rapport et, si possible, à l'étape de la troisième lecture, du projet de loi C-53, sur l'incendie criminel, du projet de loi C-59, sur la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique, du projet de loi C-60, sur la réorganisation judiciaire de l'Ontario, et du projet de loi C-61, sur le divorce.

Lundi, nous comptons passer à l'étude d'une motion concernant le message à renvoyer au Sénat au sujet du projet de loi C-21, les modifications au régime d'assurance-chômage, que les Canadiens attendent impatientement. Nous avons l'intention de continuer l'étude de cette motion mardi. Pour ce qui est du reste de la semaine, je devrai en discuter plus tard avec le député et avec le député du Nouveau Parti démocratique.

**M. le Président:** Y a-t-il d'autres questions? Je vois le député et lui donnerai la parole dans un moment. Le député d'Ottawa—Vanier a la parole.

**M. Gauthier:** Au sujet des travaux de la Chambre, le ministre a donné avis que nous étudierions le message du Sénat lundi, et cela nécessite habituellement la présentation d'une motion concernant la réponse à ce message, mais on ne donne pas d'avis aux députés avant le discours du ministre. La dernière fois, même si j'avais demandé qu'un avis soit donné, il n'y en a pas eu. Je me demande si le ministre pourrait collaborer avec nous cette fois pour que le débat soit plus court et peut-être plus agréable et s'il serait disposé à nous donner la motion qu'il a l'intention de présenter lundi relativement au message afin que nous puissions aussi nous préparer pour le débat.

**M. Andre:** Comme je dis toujours à mon fils de six ans, il manquait le mot magique, «s'il vous plaît».

Monsieur le Président, je donnerai une copie du message dès que la version définitive sera prête. Si ce n'est pas cet après-midi, ce sera certainement demain matin.